
EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation transmise par voie
électronique le 21 mai 2024
Conseillers Municipaux en exercice
au jour de la séance : 41

Séance du 30 mai 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le TRENTE du mois de MAI à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX, Maire**.

N°24-136
SPORTS
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET
POUR L'ORGANISATION DE TROIS MANIFESTATIONS
(Meeting d'athlétisme / Ronde Nocturne des Ponts Bleus / Olympiades des Quartiers)
AVENANT N° 2024-02 A LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT 2024 / 2025
COMMUNE / ASSOCIATION "MARTIGUES SPORT ATHLÉTISME"
ANNÉE 2024

PRÉSENTS :

M. Gaby **CHARROUX**, Maire, M. Henri **CAMBESEDES**, Mme Camille **DI FOLCO**, M. Gérard **FRAU**,
Mme Nathalie **LEFEBVRE**, MM. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Pierre **CASTE**, Mmes Annie **KINAS**,
Charlette **BENARD**, MM. Roger **CAMOIN**, Mathieu **RAISSIGUIER**, Adjoints au Maire,
Mmes Odile **TEYSSIER-VAISSE**, Saoussen **BOUSSAHEL**, M. Jean-Marc **VILLANUEVA**, Adjoints de
Quartier, Mmes Eliane **ISIDORE**, Anne-Marie **SUDRY**, Chantal **HABASTIDA**, M. Christian **DEPREZ**,
Mme Valérie **BAQUE**, M. Jean-Pascal **BADJI**, Mme Marceline **ZEPHIR**, M. Jean-Francois **MAUFFREY**,
Mmes Laëtitia **SABATIER**, Carole **CAHAGNE**, Joëlle **COULOMB**, M. Jean-Luc **DI MARIA**,
Mme Christiane **VILLECOURT**, MM. Emmanuel **FOUQUART**, Charles **LINARES**, Gilles **PICARD**,
Conseillers Municipaux

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Sophie **DEGIOANNI**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Roger **CAMOIN**
Mme Linda **BOUCHICHA**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESEDES**
M. Mehdi **KHOUANI**, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Laëtitia **SABATIER**
Mme Sigolène **VINSON**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-François **MAUFFREY**
M. Pierre **DHARREVILLE**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Camille **DI FOLCO**
Mme Emmanuelle **TAVAN**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Nathalie **LEFEBVRE**
Mme Sylvie **WOJTOWICZ**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-Luc **DI MARIA**
Mme Camille **BERJAUD**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Valérie **BAQUE**

ABSENTS :

MM. Franck **FERRARO**, Frédéric **GRIMAUD**, Thierry **BOISSIN**, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame Annie KINAS, Adjointe au Maire, a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de
secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20240530-CM24_32838-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Chaîne d'intégrité du document : 1B 47 E0 BD 62 B5 E4 C2 71 8F F6 62 DA BD 9D 60
Publié le : 11/06/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/337056>

Dans le cadre des orientations de sa politique sportive, la Commune se propose d'aider les associations et clubs sportifs de Martigues à assurer leurs missions et développer leur discipline sur le territoire communal.

C'est dans ce contexte que la Commune a approuvé par délibération n° 23-331 du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, une convention de partenariat d'une durée de trois ans, avec l'Association "Martigues Sport Athlétisme", représentée par son Président, Monsieur Francis KEHAILIA, et dont le siège social se situe au Parc des Sports Julien OLIVE, avenue Julien OLIVE à Martigues.

Par courrier en date du 20 octobre 2023, cette association a sollicité la Commune afin de l'aider financièrement pour l'organisation :

- du 1^{er} Meeting d'athlétisme le 1^{er} juin 2024, regroupant plus de 200 athlètes du niveau départemental au niveau national avec pour ambition d'attirer des athlètes internationaux en préparation des Jeux Olympiques de Paris,*
- de la course pédestre "La Ronde Nocturne des Ponts Bleus" le 27 juillet 2024,*
- des "Olympiades des Quartiers" afin de promouvoir l'athlétisme et ses valeurs en milieu populaire.*

Le coût total de ces manifestations est estimé à un montant de 132 220 € dont 29 220 € pour le meeting d'athlétisme, 48 000 € pour la "Ronde Nocturne des Ponts Bleus" et 55 000 € pour les "Olympiades des Quartiers".

*La Commune envisage de répondre favorablement à ces demandes et se propose de verser à l'Association "Martigues Sport Athlétisme" une subvention de projet d'un montant total de **30 000 €** soit 10 000 € pour chaque action.*

Pendant, conformément aux termes de l'article 7 de la convention triennale 2024/2026 avec l'association, toute demande d'aide financière supplémentaire ou complémentaire devra faire l'objet d'un avenant approuvé par délibération au Conseil Municipal.

Ainsi, la Commune se propose-t-elle de conclure un avenant à ladite convention qui, tout en faisant état des aides déjà accordées, fixera les modalités de versement de cette aide exceptionnelle susvisée.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1611-4,

Vu le courrier de l'Association "Martigues Sport Athlétisme" en date du 20 octobre 2023, sollicitant la Commune pour l'attribution d'une subvention de projet,

Vu la délibération n° 23-276-12 du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, portant approbation du versement d'une avance sur subvention à l'Association "Martigues Sport Athlétisme",

Vu la délibération n° 23-331 du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, portant approbation d'une convention de partenariat entre la Commune et l'Association "Martigues Sport Athlétisme" pour les années 2024 à 2026,

Vu la délibération n° 24-087 du Conseil Municipal du 11 avril 2024, portant approbation de l'avenant n° 1 établi entre la Commune et l'Association "Martigues Sport Athlétisme" pour le versement de la subvention 2024,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Ville de toutes les Égalités" en date du 15 mai 2024,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 22 mai 2024,

Le Conseil Municipal est invité :

- **A approuver le versement par la Commune d'une subvention de projet d'un montant total de 30 000 € à l'Association "Martigues Sport Athlétisme" représentée par son Président Monsieur Francis KEHAILIA, afin de participer au financement des trois manifestations suivantes :**

- . le 1^{er} Meeting d'Athlétisme, le 1^{er} juin 2024,
- . la course pédestre "La Ronde Nocturne des Ponts Bleus", le 27 juillet 2024,
- . les "Olympiades des Quartiers",

- **A approuver l'avenant n° 2024-02 à intervenir entre la Commune et l'Association sportive susvisée fixant les modalités de versement de cette subvention, tel qu'il figure en annexe,**

- **A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer ledit avenant.**

La dépense sera imputée au Budget de la Commune, Fonction 300201, Nature 65748.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

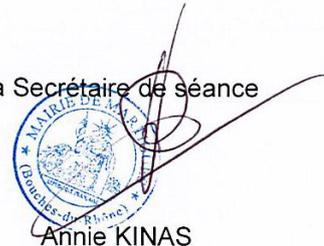
Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique
Le Maire
Gaby CHARROUX

La Secrétaire de séance


Annie KINAS

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20240530-CM24_32838-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Chaîne d'intégrité du document : 1B 47 E0 BD 62 B5 E4 C2 71 8F F6 62 DA BD 9D 60
Publié le : 11/06/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/337056>